

LOC Infos



N°2
TRIMESTRIEL
www.brivehabitat.fr


Brivehabitat
un engagement solidaire

juillet
2017



Pierre Guicharnaud
Directeur général
de Brive Habitat

EDITO

En ces premiers jours de l'été, formulons ensemble le vœu qu'il soit ensoleillé mais pas trop chaud comme ce fut le cas l'année dernière en prévision toutefois, vous trouverez dans ce numéro les dispositions à prendre en cas de forte chaleur voire de canicule.

N'hésitez pas à appeler soit Brive Habitat, soit le centre communal d'action social si un problème survenait.

L'été, c'est aussi l'occasion de reparler eau et de sa raréfaction pendant ces périodes mais également les économies qui peuvent être réalisées certes durant la saison d'été mais aussi tout au long de l'année. C'est également le cas pour la consommation d'électricité ou des économies significatives sont possibles.

Une attention régulière, des petits gestes au quotidien développées dans ce numéro sont synonymes d'économie et donc de facture moindre.

Plus globalement, nous avons pris l'engagement avec vos représentants et au travers du plan de concertation locative de travailler sur ces économies de charges. Un groupe de travail a été constitué à cet effet rendra ses conclusions à la fin de l'année avec des proportions qui s'appliquent pour les années futures. D'hors et déjà, des actions de sensibilisation anticipent le diagnostic et le complètent.

Je terminerais simplement en vous souhaitant un bel été et de bonnes vacances pour ceux qui en prendront.



DEVENEZ
ÉCO
LOCATAIRE!

MES ÉCOS GESTES AU QUOTIDIEN

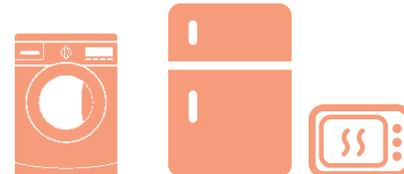


L'air du logement

- Le système de ventilation sert à extraire l'air usé du logement et à faire circuler l'air frais, il est donc important de pas boucher ou obstruer les entrées d'air car ce système permet.
- Une régulation de l'humidité de l'air et moins de condensation.
- Un moyen de lutter contre les moisissures.
- La préservation de l'air que vos respirez.
- Nettoyer tous les 6 mois les grilles d'entrée d'air avec un chiffon humide et du produit vaisselle, augmenter la vitesse de la VMC lorsqu'il y a beaucoup d'humidité dans la pièce.
- Aérer 10 minutes par jour votre logement.
- Utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement (NF) pour préserver la qualité de l'air.
- Utiliser des produits naturels (bicarbonate de soude pour former un détergent, le citron pressé pour remplacer l'eau de javel, le vinaigre blanc pour les dépôts calcaires dans la salle de bains).

L'électricité

- Optimiser l'éclairage naturel par l'aménagement intérieur et le lavage des vitres régulier.
- Privilégiez les ampoules basse consommation (AA+ pour les plus économes).
- Éteindre les lumières dans les pièces inoccupées permet aussi d'augmenter la durée de vie des ampoules.
- Choisir la puissance de vos ampoules en fonction de l'utilisation: plus forte dans les pièces à vivre, plus douce pour les coins détente.
- Privilégiez les multi prises avec interrupteurs sur tous vos appareils (tv, lecteur dvd, console) permet de les éteindre complètement sans veille.
- La veille des appareils électriques = consommation cachée.



Vos appareils électriques

Cuisinière

- Mettre un couvercle sur les récipients lors des cuissons génère 5 fois moins d'énergie.
- En éteignant le four quelques minutes avant la cuisson, on profite de sa chaleur résiduelle.
- Éviter le micro ondes pour décongeler les

aliments.

- **Lave vaisselle, lave linge.** Privilégiez les programmes éco ou basse température aux heures creuses.
- **Réfrigérateur / congélateur** Dégivrez tous les 3 mois limite de 30% votre consommation.

- Laissez un espace libre derrière les équipements.
- Nettoyez la grille derrière les équipements.
- Privilégiez les appareils de classe A ou B trois fois moins énergivores.

L'eau

- L'eau est le 3^{ème} poste de consommation des ménages avec une moyenne de 150 litres d'eau par jour et par personne.
- Préférez les douches aux bains : 60 litres contre 150 litres pour un bain .
- Quand vous fermez l'eau, laissez les mitigeurs tournés sur l'eau froide permet de ne pas chauffer inutilement l'eau.

- Récupérez les eaux de pluie ou de cuisson qui peuvent servir à l'arrosage des plantes.
- Installez des mousseurs sur vos robinets qui réduisent jusqu'à 50% le débit d'eau.
- Pour repérer les fuites, fermez les robinets le matin et relevez le compteur lorsque vous rentrez, si la consommation a augmenté, prévenez votre bailleur.



DEVENEZ ÉCO LOCATAIRE

Des fuites sur vos robinetteries ou dans vos WC : addition salée !

Un robinet qui goutte, c'est un robinet qui coûte ! Cette goutte ne semble peut-être pas bien grosse, mais un goutte à goutte, c'est près de 96 litres d'eau perdue par jour, soit près de 11,5 € par mois.... Combien coûterait sa réparation ou tout simplement le changement du joint ?

En ce qui concerne la chasse d'eau, c'est encore pire : une chasse d'eau peut fuir de 600 litres par jour, soit la consommation d'une famille de 4 personnes et près de 72 € par mois !

Soyez présent lors du passage de l'entreprise chargée de l'entretien de vos équipements ou pensez à prendre rendez-vous en cas auprès de votre agence

MISE EN ŒUVRE D'UN APPARTEMENT PÉDAGOGIQUE

Face Corrèze et l'Agglo de Brive

POURQUOI LE QUARTIER DE GAUBRE ?

● **Accessibilité géographique** : quartier le plus important de Brive, proche des écoles - les enfants étant les meilleurs ambassadeurs des éco-gestes - , des habitants hors quartier, des habitants des autres quartiers, des entreprises.

● **Tissu associatif dense** : permet d'avoir du public captif et de développer différentes activités en lien avec l'habitat

● **Enjeu du quartier** : désenclavement et ouverture de ce quartier sur le reste de la commune



POURQUOI UN APPARTEMENT PÉDAGOGIQUE ?

Lutter contre la précarité énergétique.

Favoriser la prise en main de l'habiter : l'aspect démonstratif favorise l'acquisition des savoirs-faire.

Construire une approche globale de l'habiter : Au-delà de l'aspect maîtrise des énergies, l'appartement permet de développer différentes thématiques autour de l'habitat (qualité de l'air intérieur, droits et devoirs des locataires, sécurité domestique, maintien à domicile...).

Permettre une dynamique locale : l'appartement constitue un bon moyen de repérage des ménages en situation de précarité énergétique et de mise en lien avec les relais locaux d'accompagnement social.

Participer à la création de lien social et de lutte contre l'isolement.

2 RÉALISATIONS



DELMAS

Le projet situé rue Colonel Jean Delmas, est un immeuble abritant 22 départements. L'ensemble immobilier est implanté en alignement sur la rue du Colonel Jean Delmas au nord, avec une longueur de façade de 21,60 m, et en limites séparatives à l'est et à l'ouest de la parcelle, sur une profondeur de 16,70 m. La hauteur à l'égoût sur la rue est de 10,80 m.

L'accès piétonnier à l'immeuble se fait depuis la rue du colonel Jean Delmas, tandis qu'un passage couvert sous le plancher du 1^{er} étage permet de faire la liaison entre la rue et l'espace privatif situé à l'arrière du bâtiment, qui regroupe 7 places de stationnement, dont une réservée aux personnes handicapées, et un jardin privatif pour le logement de rez-de-chaussée.

Tous les logements sont accessibles aux personnes handicapées de par leur aménagement, et sont donc desservis par un ascenseur et un escalier positionnés au centre de la construction.

Le bâtiment est édifié en béton et maçonnerie enduits et ponctuellement revêtu d'éléments de parement de pierre au niveau du soubassement du bâtiment, toutes les teintes répondant à la palette préconisée dans le centre ville de Brive. La présence de bardage bois au niveau des loggias souligne sur la rue la verticalité centrale des loggias. Le niveau des combles en attique mansardé est traité en bardage zinc, et les menuiseries sont en PVC et aluminium de teinte grise. Une toiture terrasse inaccessible reçoit les réseaux principaux de ventilation.



TEYSSIER

Projet situé rue du docteur Massenat en plein cœur de ville, proche de toute commodité, comprenant 15 logements collectif avec local annexe (cave) situé au rez de chaussé de l'immeuble. Bâtiment sur 4 étages dans le dernier situé en combles. Les appartements sont desservis par un ascenseur. Ce projet est situé dans un périmètre d'un site patrimoniale remarquable.

ACTU REPRÉSENTANTS LOCATAIRES

Dans le cadre du P.C.L. les représentants de la C.N.L ont mis en place une action sur le tri sélectif. En présence de deux animateurs du Centre Raoul Dautry, d'un groupe d'enfants de 10 à 14 ans, un représentant du SIRTOM, a montré l'intérêt et les avantages du tri sélectif.

Des vitrines mises à leur disposition, permettaient d'aborder le recyclage des déchets. Les enfants se sont montrés très intéressés et l'ont démontré par une pluie de questions des plus diverses. Très sensibles au devenir de la planète, ils ont promis de communiquer sur ce sujet avec leurs parents.

L'action devait se terminer sur le terrain, avec un équipement prêté par le SIRTOM qui devait permettre à chacun d'utiliser les colonnes enterrées. Malheureusement, un temps pluvieux ne nous a pas permis de le faire. Nous avons donc terminé, tout simplement par un goûter.



● L'Association BRIVE LOGEMENT

dépendant de la CGL Confédération Générale du Logement est à disposition des locataires, de ce fait nous tenons une permanence. Le lundi de 9h à 11h00 et le jeudi de 14h à 16h30 place Jacques Cartier à Tujac annexe de la mairie. Vous pouvez joindre M. Valade président de l'association au **06 79 57 16 71**

● Ouverture de l'agence Nord de Brive Habitat à RIVET

Place des arcades au cœur du quartier, des commerces et des locataires.



Plan de prévention et de lutte contre les fortes chaleurs CCAS Ville de Brive du 1^{er} juin au 31 août 2017

La Ville de Brive, via son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), reconduit le dispositif de son plan Canicule en cas de fortes chaleurs du 1^{er} juin au 31 août.

A destination des personnes âgées, fragilisées ou

isolées, et mis en œuvre par l'équipe du CCAS, le Plan Canicule permet de veiller au bien-être des personnes à risques dont la fragilité en cas de pics de chaleur, se trouverait aggravée en raison de leur isolement. Les inscrits bénéficient automatiquement de l'intervention ciblée des services du CCAS ou en cas de besoin des services de secours d'urgence.

Toute personne âgée de plus de 65 ans, 60 ans en cas d'inaptitude au travail, ou encore les personnes souffrant d'un handicap, peuvent solliciter leur

inscription dans ce registre en contactant le C.C.A.S. au : **CCAS de Brive 05 55 17 71 82 22 rue Berlioz Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30**

D'autre part, le C.C.A.S a mis en place un dispositif de continuité du service public 7j/7 et 24 h/24 au **0 800 00 19 19**